

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2022-18

OBJET : Commune – Prestations LOGITUD SOLUTIONS - Paramétrage et migration des données du serveur vers GVE Cloud

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

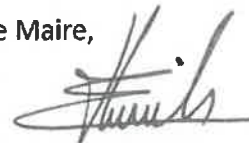
DECIDE

Article 1 : décide de faire évoluer le logiciel de la police municipale, actuellement hébergé sur le serveur de la commune, par une migration vers l'environnement sécurisé de Logitud Solutions (GVE Cloud) et de régler la somme de 358.80 € TTC (soit 299.00 € HT) à LOGITUD SOLUTIONS qui réalisera le paramétrage à distance.

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 12 octobre 2022

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.

Reçu en Préfecture du Morbihan le

Certifié exécutoire

19 OCT. 2022

Publié le

19 OCT. 2022

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



Pour Le Maire
L'Adjointe,
Catherine HENRY

